

**Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 18h00**  
**en distanciel**

# **L'évaluation judiciaire des préjudices économiques**

**Maitriser les principes fondamentaux de la  
réparation, et les appliquer dans une diversité  
de cas concrets**



## **Charlotte de Cabarrus**

Après avoir été juge civil dans un tribunal de grande instance puis chef du bureau du droit des obligations au ministère de la justice, elle est conseillère référendaire à la première chambre civile de la Cour de cassation.



## **Jean-François Laborde**

Expert près la cour d'appel de Paris et près les cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, il a été pendant une vingtaine d'années consultant en stratégie d'entreprise. Il est ancien élève de l'ESSEC, du MBA de l'IMD et de l'Insead.

**Si les juristes connaissent en principe les conditions de la responsabilité civile, ils sont trop souvent démunis face à la question essentielle de l'évaluation du préjudice : combien la victime d'un préjudice économique peut-elle obtenir de l'auteur de la faute (et pourquoi) ? Exploitant une jurisprudence abondante, cet atelier précise les règles de droit relatives à la détermination des dommages et intérêts. Il fait appel aux regards croisés d'un magistrat de la Cour de cassation et d'un expert en évaluation de préjudice.**



f t in

# Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 18h00 en distanciel

## L'évaluation judiciaire des préjudices économiques - maîtriser les principes fondamentaux de la réparation, et les appliquer dans une diversité de cas concrets

**Spécialité :** droit commercial, des affaires et de la concurrence.

**Niveau 2 :** approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

**Prérequis / public visé :** avocats, magistrats et juges consulaires.

**Méthode pédagogique :** la session prendra la forme d'un atelier de travaux pratiques interactifs :  
- couverture d'une cinquantaine de questions, sous la forme d'un questionnaire à choix multiples ;  
- échanges avec les participants ;  
- réponses prenant la forme d'extraits d'arrêts (fournis dans le support distribué).

**Support pédagogique :** un support de cours sera remis en fin de formation.

**Evaluation de la formation :** une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

### Objectif pédagogique

Au travers de mises en situation concrète, cet atelier fournira des apports théoriques et pratiques. Il permettra au praticien de mieux appréhender cet aspect de la demande, qu'il s'agisse de rédiger celle qui est formée pour le compte d'une victime, ou de s'y opposer au nom du défendeur. Il fournira aussi au juge un exposé méthodique des solutions que la jurisprudence met en œuvre.

### Plan de l'atelier

#### 1. Les caractéristiques du préjudice réparable

- la distinction dommage et préjudice
- le préjudice personnel, certain, licite et direct
- la perte de chance
- le préjudice futur

#### 2. La réparation intégrale du préjudice

- le principe et ses conséquences
- la preuve et l'expertise
- les modes de réparation
- le contrôle de la Cour de cassation

#### 3. Les principaux chefs de préjudice

- la perte ou la dépréciation d'un bien
- la perte de marge
- les frais exposés en réaction au dommage
- le préjudice de trésorerie
- les autres chefs de préjudice

#### 4. Le calcul final de l'indemnité

- l'articulation des chefs de préjudice
- les avantages tirés de la situation dommageable
- la minimisation du dommage
- le traitement fiscal

